



**Appel à Projets Interrégional Thématique APITHEM
«E-santé et inégalités de santé¹ : projets émergents PREPS»**

Le Groupement Interrégional de Recherche Clinique et d’Innovation Sud-ouest Outre-Mer Hospitalier est constitué de 12 établissements membres : CHU de Bordeaux, CHU de La Réunion, CHU de Limoges, CHU de Martinique, CHU de Montpellier, CHU de Nîmes CHU de Pointe-à-Pitre, CHU de Poitiers, CHU de Toulouse, CRLCC Bergonié, CRLCC Claudius Régaud, ICM.

Il lance, en partenariat avec les ARS Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et avec les Conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Guadeloupe, **la troisième édition de l’Appel à Projets Interrégional Thématique, consacrée aux études de faisabilité/études pilotes portant sur la relation entre la e-santé et les inégalités de santé.**

Objectif	L’objectif de l’appel à projets est de permettre à des professionnels de santé de mener à bien un projet de recherche portant sur la relation entre la e-santé et les inégalités de santé.
Types de projets	<p>Cet appel à projet cible préférentiellement des études de faisabilité ou des études pilotes dans la perspective d’une soumission ultérieure à l’appel à projets national PREPS de la DGOS. Il vise à soutenir les initiatives et les expérimentations des professionnels de santé, hospitaliers et libéraux.</p> <p>Elles devront s’inscrire dans la problématique suivante : Quel est l’impact de la e-santé sur les inégalités de santé ?</p> <p>L’e-santé regroupe les concepts de la télésanté, la télémédecine, la domo-médecine et la santé mobile (m-health) (CNOM 2015). Plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Systèmes d’information (SI) en santé numériques (SI cliniques, dossiers médicaux informatisés pour professionnels de santé, SI de vigilance, d’orientation...) - Outils de télésanté (ex. services de santé disponibles sur Internet, information, dossiers médicaux en ligne pour les patients, formation, réseaux sociaux, serious games) - Télémédecine (téléconsultation, télé-expertise, télésurveillance médicale ...) - Domo médecine (télésurveillance, domotique, maison connectée, technologies de maintien à domicile...) - m-santé (applis sur smartphones ou tablettes, quantified-self, objets connectés ...). - Intelligence artificielle, réalité augmentée... <p>Les aspects urbanisation des SI, organisation technique et infrastructures sont exclus. Ces recherches concernent des stratégies et/ou des technologies qui contribuent à réduire les inégalités de santé (au sens territorial et/ou social)¹ et qui ont vocation à être mises en œuvre à un niveau territorial.</p> <p>Le critère de jugement principal devra mesurer l’impact pour les individus, médical ou lié à la prévention.</p> <p>Les études ancillaires de projets de plus grande ampleur ne sont pas éligibles.</p>

Appel à Projets Interrégional Thématique APITHEM
«E-santé et inégalités de santé¹ : projets émergents PREPS»

	<p>Les projets soumis devront associer au moins un des 12 établissements membres du GIRCI ET au moins une structure associée au sein de l'inter-région (équipe de recherche, collectivité territoriale, entreprise ...).</p> <p>Si l'investigation s'y déroule également, d'autres structures de santé (ex : autre établissement de santé, cabinet médical,...) peuvent être associées.</p> <p>Les projets portant sur les soins premiers, et/ou intégrant des équipes de recherches issues de plusieurs disciplines (santé publique, géographie, économie, gestion, informatique ...) seront choisis prioritairement.</p> <p>Durée maximale des projets : 2 ans</p>
Cible Porteurs de projets	<p>Professionnels de santé (médicaux ou paramédicaux²) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appartenant aux 12 établissements membres du GIRCI SOHO ▪ Appartenant aux établissements sans DRCI de l'inter-région ▪ Libéraux
Enveloppe	<p>En Guadeloupe, les projets seront financés par le GIRCI SOHO et co-financé par le Conseil Régional.</p> <p>De par leur nature, ces projets sont susceptibles d'être cofinancés également par une entreprise/industrie ou un autre financeur.</p> <p>Une fois leur lettre d'intention sélectionnée, les porteurs de projets sont donc incités à se rapprocher des co-financeurs identifiés avant la soumission du dossier complet, pour envisager une soumission parallèle.</p> <p>Un projet qui n'aura pas obtenu la totalité du financement nécessaire, après réponse de chaque co-financeur, ne sera pas retenu.</p>
Enveloppe max par projet	<p>Le plafond du financement accordé par le GIRCI est de 60 k€ par projet.</p> <p>Jusqu'à 30% de ce montant pourra être fléchi sur des équipes n'appartenant pas aux 12 établissements membres du GIRCI (médecins libéraux, structure de santé sans DRCI, structures associées). Les structures extérieures à l'inter-région peuvent être associées mais ne seront pas financées.</p> <p>Le montant total du projet peut excéder ce plafond avec l'aide des co-financements.</p>
Modalités de dépôt	<ul style="list-style-type: none"> • Le promoteur/gestionnaire doit impérativement être l'un des 12 établissements membres du GIRCI SOHO • Dépôt de lettres d'intention le 03 avril 2018 • Après évaluation par 2 établissements non impliqués du GIRCI, sélection des lettres d'intention par la composante scientifique du Bureau du GIRCI le 22 juin 2018 • Dépôt des projets complets le 5 septembre 2018
Sélection	<p>Conseil scientifique le 12 décembre 2018, présidé par le coordonnateur médical du GIRCI</p> <p>Le Conseil scientifique classera les projets par ordre décroissant. Ce n'est qu'une fois les co-financements confirmés que les projets seront financés.</p>

Appel à Projets Interrégional Thématique APITHEM «E-santé et inégalités de santé¹ : projets émergents PREPS»

Préparation des projets :

Vous êtes invités à vous rapprocher dès à présent de la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI) de votre établissement de proximité (christine.rambhojan@chu-guadeloupe.fr) qui vous aidera dans la préparation de votre projet.

La Lettre d'intention ci-jointe sera à déposer auprès de votre DRCI le **03/04/2018** (à adapter par la DRCI).

¹ Eléments de définition des inégalités de santé:

- *Les inégalités sociales de santé sont considérées comme de véritables **iniquités en santé**, c'est-à-dire comme des « différences dans le domaine de la santé qui sont inacceptables et potentiellement évitables, mais, de plus, qui sont considérées comme inéquitables et injustes. Le terme a donc une dimension morale et éthique ». Elles sont considérées comme liées à l'inégale répartition des chances au départ. L'équité en santé « sous-entend justice. Seuls les besoins des personnes, et aucun autre facteur, guident la distribution des services, des bénéfices, etc. [Elle] implique qu'idéalement chacun devrait avoir l'opportunité d'atteindre son plein potentiel de santé. De manière plus pragmatique, personne ne devrait être désavantagé pour la réalisation de ce potentiel, si cela peut être évité. Les politiques d'équité sont donc soucieuses de créer des opportunités égales pour la santé et de réduire les écarts de santé au niveau le plus bas possible ». Cette notion de l'équité en santé renvoie à la théorie de la justice sociale et au développement de conditions favorables à la santé pour tous.*
- *« Différences mesurables dans l'expérience de santé et les résultats sur la santé entre différents groupes de population en fonction de leur statut socio-économique, lieu de résidence, âge, handicap, genre ou groupe ethnique » (Whitehead, 2007)*
- *Les inégalités sociales de santé renvoient aux disparités des niveaux de santé selon l'appartenance à une catégorie sociale, les inégalités territoriales renvoient aux différences de niveau de santé selon les territoires (Maresca, 2014).*

² paramédicaux :

- *Projet porté par des auxiliaires médicaux (professions de santé définies aux Articles L4311-1 à L4372-2 (Livre III, Titres I,II,III,IV,V,VI et VII) du Code de la Santé Publique : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, techniciens de laboratoire médical, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées, diététiciens*